

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continué jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 10 JUILLET

Un projet enterré

Le Sénat a repoussé le projet de loi relatif aux syndicats professionnels. Ceux-là mêmes qui en avaient adopté les articles ont voté contre l'ensemble. Personne n'y tenait. Personne n'en portera le deuil. Il n'offrirait pas les inconvénients de la proposition Bovier-Lapierre à laquelle on l'avait substitué. Mais il présentait une utilité médiocre, le Code pénal suffisant pour atteindre la plupart des actes de pression qu'il était destiné à réprimer.

Le Sénat a également rejeté un autre projet de loi que, il y a quelques années, M. Basly et ses amis avaient arraché à la faiblesse de M. de Freycinet et à la majorité de la Chambre. Il autorisait d'anciens ouvriers à faire partie des syndicats professionnels, et à décider ainsi des grèves dont ils n'auraient pas eux-mêmes à souffrir. Rien de plus juste, rien qui répondit moins au but des syndicats professionnels. Abandonné par le gouvernement, le projet a eu le sort qu'il méritait. Le Sénat s'est prononcé de façon assez nette pour qu'il n'y ait plus de prétexte pour tolérer, comme on l'a fait jusqu'ici, la présence de gens sans titre et sans droit à la tête des syndicats.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du matin, samedi 8 juillet

Notre dépêche de samedi a donné les résultats de cette séance ; néanmoins nous croyons bon de revenir un peu sur cette séance où la Chambre a été au-dessous d'elle-même.

Le Dupuy, malgré son aplomb d'Auvergnat, a dû convenir que l'envahissement de l'Hôtel Dieu avait été un peu trop raide et n'a tout de même pas osé mettre en parallèle la parole des gens de service à cet hôpital avec les rancœurs de ses argousins. C'est encore heureux.

On pourrait faire la même réflexion au sujet du pillage de l'Hôtel du Chaume d'où la même espèce d'individus affirmait avoir vu partir des coups de fusil, alors qu'il n'y avait personne aux fenêtres, comme on le verra dans le récit que nous donnons plus loin.

Il résulte de ces débats que les agents dit de police se sont conduits comme des Prussiens, et il est regrettable que la Chambre n'ait pas pris en considération la demande de mise en accusation proposée par M. Roche contre le ministre Dupuy.

Celui-ci, oubliant toute vergogne, a oscillé de gauche à droite, dans son affolement, implorant presque les ralliés qu'il conspirait insolument à Toulouse. En attendant, il est brouillé avec l'extrême gauche. Espérons que le pays se brouillera bientôt avec lui.

Séance de l'après midi.

M. Barolet dépose une proposition pour laquelle il demande l'urgence et la discussion immédiate. Il dit qu'après ce qui vient de se passer à la Bourse du Travail, la Chambre doit inviter le gouvernement à appliquer la loi contre les congrégations et à les dissoudre.

M. Cunéo d'Ornano demande le renvoi de cette proposition à la commission chargée d'examiner les propositions relatives au droit d'association. (Interruptions à l'extrême gauche.)

M. Le Hérisse appuie la demande d'urgence et dépose un amendement tendant à ce que l'on applique également la loi aux loges maçonniques.

M. Peytral annonce que M. Dupuy, prévenu de la discussion, va bientôt arriver.

La séance est suspendue jusqu'à son arrivée. A la reprise, les radicaux se montrent violents.

M. Dupuy leur répond qu'ils cherchent une revanche contre le vote du matin. Il demande l'ajournement de la question après le budget.

M. Baudin. — Vous avez peur.

M. Pichon. — Vous faites dévier le débat ; ce matin vous gouverniez avec la loi, qui devait être égale pour tous. Ce soir, prisonnier des amis que vous vous êtes faits à droite, quand on vous parle de la loi sur les congrégations, vous ne connaissez pas la loi.

Les radicaux interpellent M. Peytral, auquel on adresse les épithètes les plus vives.

L'urgence est repoussée par 330 voix contre 132.

M. Pichon alors demande l'interpellation sur la situation légale des congrégations religieuses.

M. Dupuy demande le débat à un mois.

M. Pichon fait remarquer que dans un mois la Chambre ne sera plus là, c'est se dérober.

La Chambre, consultée, renvoie l'interpellation à un mois par 278 voix contre 233.

Des bravos ironiques accueillent ce vote.

Ces incidents jettent une vive émotion dans les milieux parlementaires, car il consacre la rupture du cabinet Dupuy avec le groupe radical et changent l'axe de la majorité.

On commence l'examen de la loi de finances et les premiers chapitres du budget des recettes sont votés.

A citer deux discours, l'un de M. Maujan sur la réforme de l'impôt dans un sens démocratique, l'autre de M. Jaurès sur le remaniement de l'impôt foncier.

Le sac de l'hôtel du Chaume

La patronne, une bonne vieille de cinquante-cinq ans, à peine remise de ses émotions, fait le récit des scènes, et proteste contre les causes qui ont amené l'envahissement.

On a prétendu que des coups de revolver avaient été tirés de chez nous. On a même dit avoir aperçu à une fenêtre une femme qui tirait des coups de fusil !

Bien avant que les agents n'arrivent nous avions fermé notre porte.

Tout à coup des coups de feu éclatent, presque sous nos fenêtres ; à ce moment, rentrait un de nos locataires. La poursuite faite par les gardiens était à ce moment effroyable. Trois émeutiers, dont l'aîné pouvait avoir seize ans, serrés de près, s'élançèrent dans le couloir derrière notre locataire.

Mon mari voulut les mettre dehors, et ferma la porte sur la rue. Les agents se précipitèrent contre cette porte et mon mari manqua d'être

grièvement blessé. S'il n'avait pas baissé la tête, il recevait un terrible coup de sabre.

Les agents brisèrent à coups de sabre les vitres du rez-de-chaussée, et, pendant que les uns emmenaient les trois gamins qu'ils rouèrent de coups, une dizaine, le sabre nu, me sommaient de leur livrer ceux qui avaient de mon hôtel tiré sur eux.

Je leur répondis que la seule chambre donnant sur la rue et par laquelle on aurait pu faire feu était vide, le locataire n'étant pas rentré. Les agents fouillèrent partout et s'éloignèrent menaçants, disant qu'ils reviendraient.

Voilà ce qui s'est passé. Nous avons bien peur, car les agents ont promis de revenir.

INFORMATIONS

LES RÉSULTATS DE M. DUPUY

La fête nationale ne sera pas célébrée cette année au quartier Latin. Les étudiants, ayant déclaré que ce serait un jour de deuil pour eux, ne se livreront à aucune réjouissance ni manifestation.

Il paraît que sur plusieurs points cet exemple serait suivi.

LE 14 JUILLET ET LA POSTE

Le 14 juillet, il ne sera fait aucune distribution rurale. Le service des facteurs locaux et de ville ne dépassera pas midi.

Les guichets seront fermés à midi.

MOUVEMENT DANS LES DÉPARTEMENTS

La fermeture de la Bourse du travail devait avoir un retentissement dans les villes où il existe des Bourses semblables. Un mouvement s'organise pour protester à Lyon et à Saint-Quentin.

PROTESTATION DE LA PRESSE

Le comité de l'Association des journalistes parisiens, réuni en séance extraordinaire, a voté l'ordre du jour suivant :

« Considérant que certains journalistes ont été dans l'exercice de leurs fonctions brutalement frappés et blessés par des agents ;

» Que la qualité de journalistes dont il se sont prévalus pour justifier leur présence sur les lieux ne semble leur avoir attiré qu'un redoublement de violences.

» Proteste contre ces agressions odieuses et injustifiables.

» Et, pour en prévenir le retour, décide qu'une délégation sera envoyée au ministre de l'intérieur, afin d'obtenir qu'une carte de service apparente, acceptée et visée par les autorités, soit délivrée aux journalistes chargés de renseigner le public. »

GARDIEN DE LA PAIX ATTAQUÉ

L'autre nuit, un gardien de la paix du 3^e arrondissement, qui passait rue des Couronnes, se rendant à son poste, a été assailli et roné de coups.

ARRESTATION D'UN PHARMACIEN

M. Goupil, pharmacien, rue Jacob, avait laissé mardi soir son magasin ouvert pour donner des soins aux blessés.

Au cours d'une charge de police, M. Goupil, qui se tenait devant sa porte, s'indigna tout haut de la brutalité des agents.

Il a été pour ce fait arrêté vendredi.

Lozé n'a pas la bosse de la reconnaissance.

LES MANIFESTANTS EN CORRECTIONNELLE

Les manifestants du quartier Latin ont cédé la place à ceux de la place de la République. Une quarantaine ont comparu samedi.

Le « tarif » pour les manifestants est bien moins élevé que pour ceux du quartier Latin.

Voici quelques condamnations :

Bornert, trouvé porteur d'un tranchet de cordonnier, a été passé à tabac et a eu ses vêtements déchirés.

« Pendant deux jours, dit-il, je n'ai pas pu m'asseoir par les coups que j'avais reçus. »

Huit jours de prison.

Niort, corroyeur, a été bousculé. Alors il a crié : « Tas de cochons ! »

Six jours.

Jeannin, émailleur, est acquitté. L'agent ne sait plus s'il a dit : « Tas de salauds ! » ou s'il a dit : « Si j'avais un revolver, je vous dégringolerais. »

Un pauvre diable, Duquinigoud, garçon de magasin, qui avait quitté le matin même son patron pour retourner au village, a reçu un coup de sabre sur la tête.

Un agent affirme que le prévenu lui a tiré un coup de revolver à bout portant.

« Je n'ai jamais eu de revolver », dit le garçon de magasin.

Quatre mois de prison.

LES MILLIONS DE M. LEBAUDY

M^{me} veuve Lebaudy sollicite un conseil judiciaire pour son fils, M. Max Lebaudy, âgé de vingt ans, pour faits de prodigalité.

M. Lebaudy père est décédé laissant à sa veuve 405 millions et 27 millions au jeune Max.

M^{me} Lebaudy a exposé que son fils avait, en moins d'un an, dépensé plus de 300,000 francs en bijoux, qui n'étaient qu'un emprunt dissimulé, en billets souscrits et dans une écurie de courses.

M^e Le Henaff, avocat de M. Max, répondait que M^{me} Lebaudy pouvait trouver des faits de prodigalité chez son fils, elle qui, possédant 405 millions, vivait à Saint-Cloud, sous le nom de M^{me} Ledall, avec 6,000 francs par an.

— Mais, soutenait l'avocat, on ne saurait juridiquement protéger contre lui-même un jeune homme qui, pouvant dépenser 1,500,000 francs par an, a vécu avec 20,000 francs par mois.

Le tribunal a remis son jugement à huitaine.

NÉCROLOGIE

Un homme politique dont on s'est beaucoup entretenu il y a quelques années, le sénateur Marcou, vient de mourir d'une attaque d'apoplexie.

M. DE LESSEPS

Le conseil d'administration du canal de Suez a réélu M. Ferdinand de Lesseps comme président.

LE CZAREWITCH

Le grand-luc héritier de Russie fera, le 11 juillet, une visite à l'empereur allemand et à l'impératrice, en retournant à Saint-Petersbourg.

M. CARRÈRE

Le Jour affirme que l'attentat contre M. Carrère a été organisé par la police.

